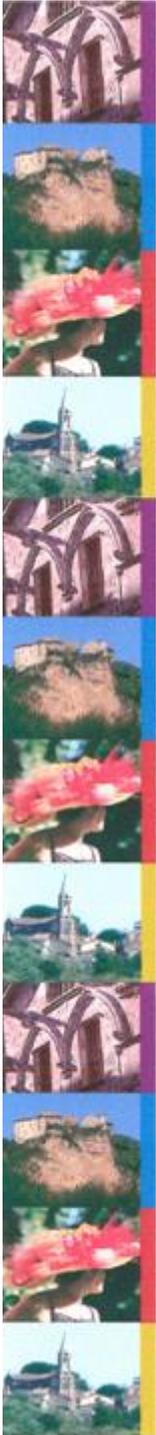


Réunion de lancement de la candidature du Pays Midi-Quercy labellisation Pays d'art et d'histoire

Préfecture de Tarn-et-Garonne – Mardi 3 avril 2012

- le cadre fixé par le label, les exigences, la procédure / DRAC Midi-Pyrénées
- atouts du territoire, les enjeux et l'opportunité de la labellisation / Pays Midi-Quercy



❑ Le cadre fixé par le label / 1 – les principes généraux

Extraits de la circulaire du 8 avril 2008 et de la convention type

➤ Un label sous l'égide du Ministère de la culture et de la communication

⇒ attribué par le ministre de la culture et de la communication, après avis du Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire

➤ Une démarche active de développement territorial et une forte volonté politique du territoire candidat

⇒ une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale du cadre de vie

⇒ un engagement inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique

⇒ objectif : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective

⇒ le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » prend en compte tous les éléments du patrimoine contribuant à l'identité du territoire : naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, technique et ethnologique.

⇒ un projet participatif : il associe les citoyens et implique les acteurs de la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie



❑ Le cadre fixé par le label / 2 - les objectifs et les moyens



Les objectifs

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique fondée sur le patrimoine et articulée avec les structures culturelles du territoire.



Les actions mises en œuvres doivent permettre de :



✓ sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,



✓ présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,



✓ initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,

✓ offrir au public touristique des visites « de qualité » par un personnel « qualifié »



Les moyens consacrés par le territoire :



Recourir à un personnel qualifié

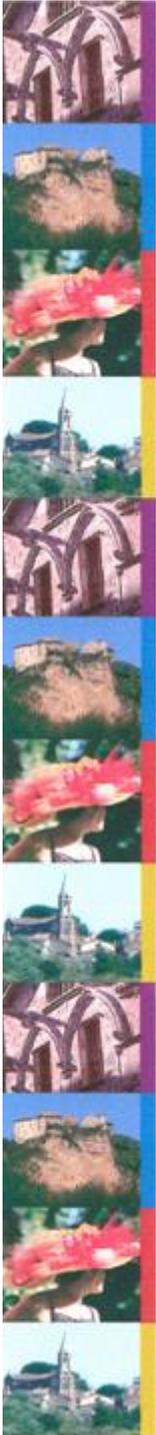


▪ créer un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel agréé par le ministère de la culture et de la communication : animateur du patrimoine et guides conférenciers



▪ Développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux et des associations





Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Un CIAP est :

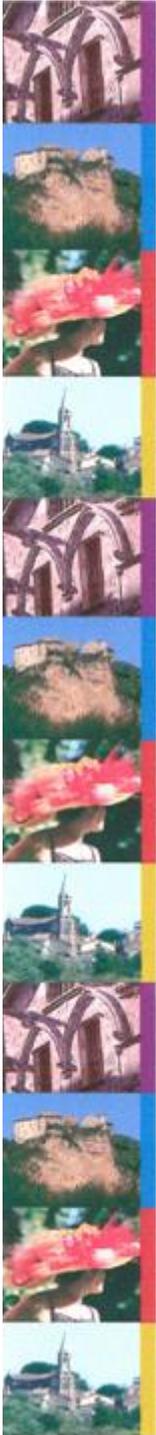
- un lieu d'information, de présentation et de rencontre sur les enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du Pays
- un espace d'information pour les touristes donnant les clés de lecture du Pays
- un support pédagogique pour les jeunes dans le cadre des ateliers

Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine

o Utilisation du label Pays d'art et d'histoire (déposé à l'INPI), le logo VPAH, le logo du ministère et présentation du label sur tous les supports

o Réalisation de publications sur l'architecture et le patrimoine utilisant la charte graphique des PAH :

- Dépliants sur le territoire (histoire, programme d'activités, visites,...)
- Fiches thématiques et des monographies : ZPPAUP, secteurs sauvegardés, focale sur un village,...
- Des brochures et des guides,
- Des affiches, des pages Internet sur le site du Pays en lien avec architecture et patrimoine



❑ Le cadre fixé par le label / 3 - Le label : un partenariat avec l'Etat

Les engagements de l'Etat dans le cadre de la convention PAH

➤ La convention PAH est signée entre l'Etat et le territoire

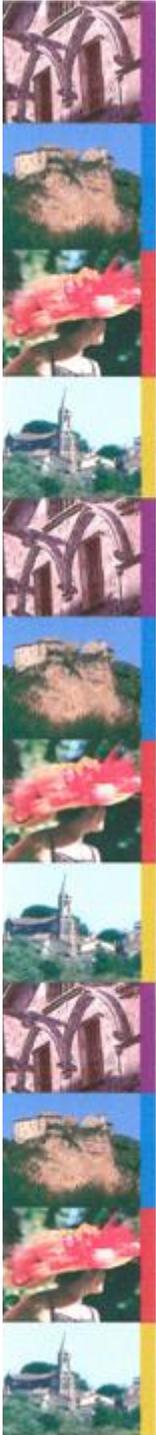
Elle précise les objectifs de la collectivité en matière de politique architecturale, patrimoniale et paysagère en les inscrivant dans un projet global de territoire.

Le label est attribué pour une durée de dix ans. Chaque année, un rapport annuel est remis à la DRAC pour évaluation.

Au terme des dix ans, l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine est chargée de la mission d'évaluation, en vue du renouvellement.

➤ Accompagnement et suivi du projet PAH :

- appui scientifique et technique
- promotion dans le réseau national
- participation au jury de recrutement de l'animateur du patrimoine
- organisation du jury d'examen régional de guides-conférenciers
- organisation de stages régionaux de formation continue de l'animateur et des guides
- participation à la commission de coordination mise en place localement dans le but d'évaluer le programme et de proposer de nouvelles orientations et projets



Midi-Quercy

Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

➤ L'accompagnement financier de l'Etat

une annexe à la convention précise annuellement les conditions du soutien financier

La DRAC apporte son soutien financier aux actions définies dans la convention :

la création du poste d'Animateur

la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

les activités éducatives et les formations (programme annuel)

Les aides de l'Etat dédiées au dispositif (*sous réserve de l'affectation des crédits*) :

Fonctionnement :

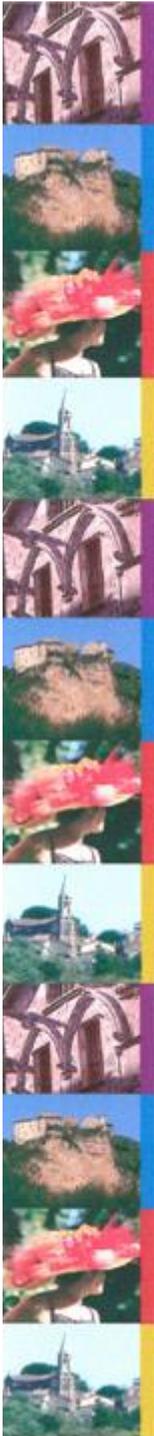
Les deux premières années : une enveloppe de 25 000 €/ an permet de co-financer le poste d'animateur du patrimoine et le programme d'actions,

Les huit autres années : l'enveloppe poste animateur + programme est de 20 000€

Investissement :

Aide à l'investissement pour la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), sur la scénographie (exposition permanente) : 90 000€ sur trois ans.

Des partenariats avec les collectivités territoriales sont recherchés dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention. Le partenariat avec les collectivités fait alors l'objet d'une convention annexée à la convention avec l'Etat.



Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

Le pays Midi-Quercy, un territoire dynamique et attractif doté d'un projet territorial axé sur la qualité de vie.

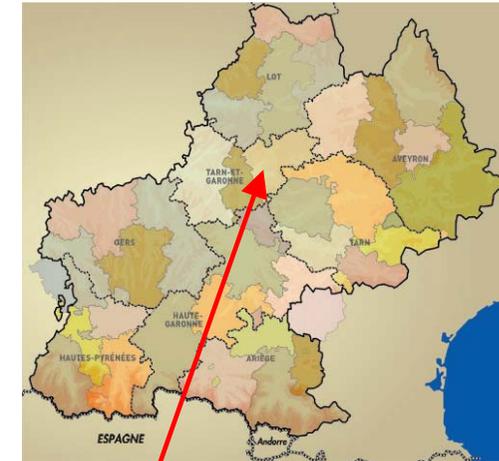
Adossé aux départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, le Pays Midi-Quercy est un territoire accessible, à la croisée des anciennes provinces historiques, de l'Albigeois, du Quercy et du Rouergue aujourd'hui des destinations touristiques notoires.

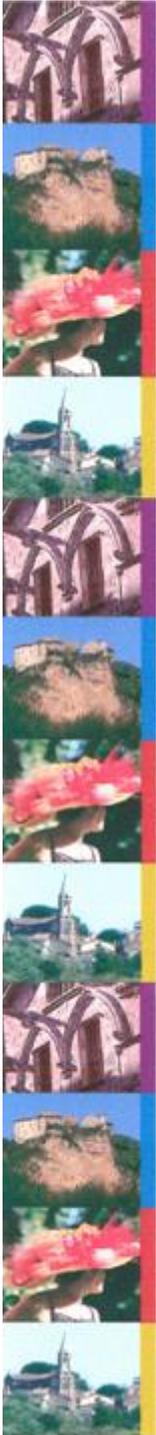
Le Pays Midi-Quercy fédère 49 Communes, réunies au sein de 4 Communautés de Communes.

45 580 habitants résident dans ce territoire.

Le pays Midi-Quercy est un territoire attractif, plus spécifiquement pour les Communes proches des axes de communication et situées dans la dynamique de métropolisation Toulouse/Montauban.

Une population en pleine évolution liée notamment à de nouvelles installations (entre 2001 et 2006, plus de 8000 habitants soit 18% des résidents et jusqu'à 25 % de renouvellement en Quercy Vert). Des nouveaux arrivants séduits par le cadre de vie, la qualité du patrimoine naturel et culturel.

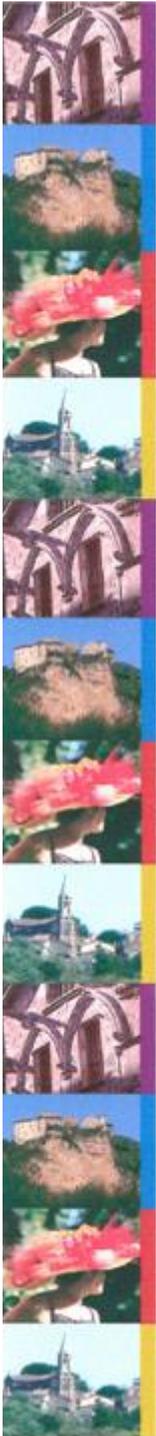




❑ Les constats, atouts et faiblesses, et les enjeux de développement pour le territoire

Les ressources naturelles et culturelles

- **des paysages diversifiés, riches** (gorges, vallées et terrasses, coteaux, causses) et **fragiles** avec de nombreux sites dont l'intérêt écologique est reconnu par des inventaires ou des protections (5 sites Natura 2000, 3 Arrêtés préfectoraux de biotope, 9 ENS, 37 ZNIEFF, des phosphatières), dont la préservation implique de :
 - soutenir la connaissance et la valorisation de ce patrimoine naturel dans sa diversité et ses spécificités,
 - sensibiliser les acteurs aux risques de dégradation et aux pratiques respectueuses,
- **une forte présence de l'eau** (Aveyron et ses affluents, système karstique) qui a configuré les implantations urbaines, le patrimoine bâti et les activités économiques, et qui requiert :
 - une approche globale de la ressource et de sa gestion, dans ses diverses dimensions et usages (agricoles, de loisirs, touristiques),
- **un patrimoine culturel exceptionnel** dans un territoire, marqué par une occupation humaine attestée depuis la préhistoire (nombreux vestiges paléolithiques) qui conserve les traces de son urbanisation ancienne (voies romaines, abbayes, églises, châteaux, bastides), de son passé historique riche avec 80 sites et monuments inscrits et 23 classés et d'une architecture rurale identitaire liée aux matériaux et savoir-faire locaux – un réseau de musées et lieux d'interprétation



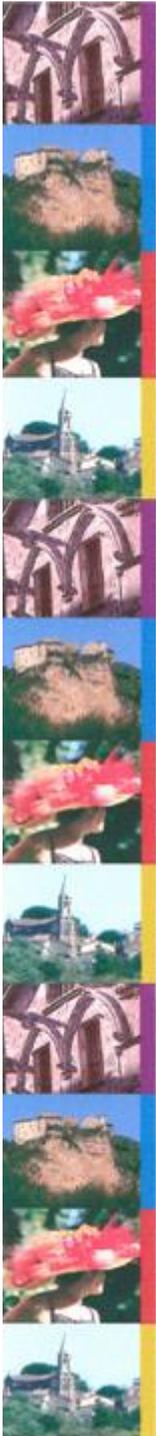
- **un patrimoine immatériel** (la langue et la culture occitanes) **et une histoire** (la croisade des albigeois, la guerre de Cent ans, les guerres de religions) **qui inscrivent ce territoire dans son environnement régional,**

Un patrimoine culturel qui comporte des enjeux en termes de :

- connaissance scientifique insuffisamment exploitée,
- partenariats scientifiques pour les champs non couverts par les inventaires : préhistoire, antiquité, ethnologie,
- accessibilité des sites historiques à développer et d'offre culturelle sur le patrimoine à construire, en lien avec la professionnalisation des musées,
- sensibilisation, médiation et valorisation de ce patrimoine tenant compte des nouveaux usages et des problématiques actuelles (urbanisme, habitat, cohésion sociale),
- formation des professionnels à la restauration du patrimoine et à sa prise en compte dans les projets,

L'évolution démographique

- **une croissance de la population et une évolution structurelle** qui nécessite de :
- organiser et de structurer l'accueil sur le pan territorial et bâti en termes de rééquilibrage entre l'ouest et l'est, de qualité de l'habitat et de l'urbanisme, de prise en compte des attentes et besoins liés aux équipements et aux services,
 - encourager la mixité sociale, les échanges entre générations et le développement d'une culture commune entre nouveaux arrivants et populations locales,



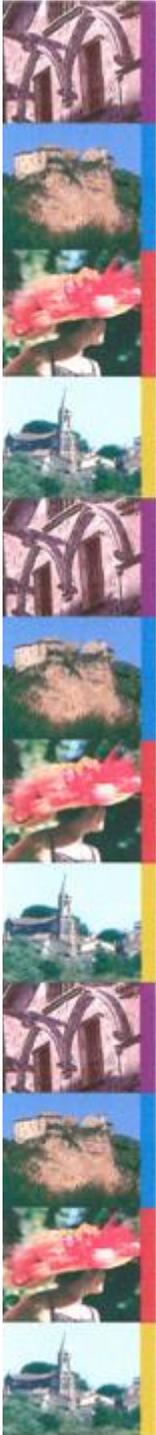
Les activités économiques

➤ **une agriculture diversifiée et raisonnée qui suit les évolutions en matière d'environnement, l'existence de filières fortes et reconnues par des labels de qualité** (Agriculture biologique, Melons du Quercy, Reine-claude label rouge, Vin des Coteaux du Quercy, agneau fermier « Lou Paillol »,...) mais une diminution importante du nombre d'exploitations, des reprises difficiles et une forte saisonnalité. L'agriculture, un domaine en mutation avec pour enjeux :

- d'encourager la diversification et la mutualisation des formes de commercialisation des productions, en lien avec les habitants et les touristes,
- accompagner les installations ciblées sur des productions repérées faisant défaut et respectueuses de l'environnement,
- préserver des espaces agricoles et sylvicoles cohérents pour le développement d'activités dans le long terme.

➤ **un secteur industriel, commercial et artisanal en développement et créateur d'emplois, marqué par les TPE, avec une majorité dans les domaines des métiers de bouche et du bâtiment.** Un secteur en développement mais fragile (formation des dirigeants, manque de main d'oeuvre, anticipation), pour lequel il est nécessaire :

- de soutenir les réalisations ayant valeur de référence locale et les entreprises compétitives en urbanisme durable et en éco constructions,
- de renforcer l'adaptation des entreprises locales et des constructions aux enjeux de qualité environnementale, paysagère, urbaine et architecturale en lien avec les mesures du Grenelle I et II.



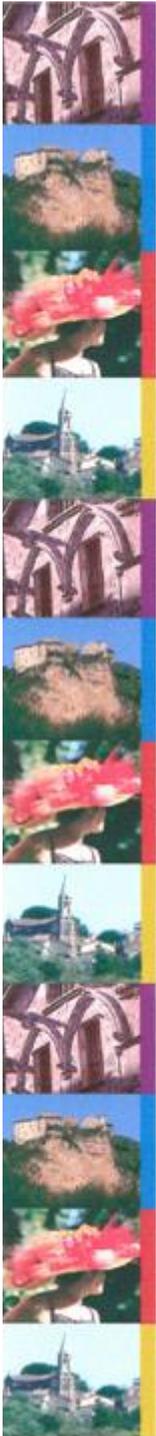
➤ **L'activité touristique marquée par un territoire accessible, à la croisée de destinations majeures** et une offre proposant des activités gratuites (notamment randonnée) ou peu onéreuses, qui favorise le développement d'un tourisme de proximité. Un réseau des OTSI organisé, des partenariats structurés, une dynamique territoriale et une animation des prestataires mais une difficulté à faire émerger un positionnement fort, certains équipements en décalage avec les exigences des clientèles actuelles et une capacité d'hébergements insuffisantes.

Les enjeux identifiés mettent en avant la nécessité de :

- développer des modes d'accompagnement individualisés pour les acteurs touristiques et culturelles favorisant la compétitivité des entreprises,
- valoriser les patrimoines naturel et culturel dans le cadre d'actions touristiques thématiques et structurantes (découvertes liées à l'eau, savoir-faire, bastides et patrimoine médiéval,...)
- rechercher la complémentarité et la mise en réseau des espaces, sites touristiques et pôles structurants sur des thématiques fortes, favorisant l'itinérance douce, en lien avec les territoires voisins,
- encourager la structuration et la professionnalisation des OTSI,
- favoriser la qualité du réceptif et la création d'hébergements marchands.

➤ **la situation de l'emploi et de l'accompagnement** montre qu'une dynamique partenariale est en place (PLIE, EREF, Mission locale, Maison de l'emploi) et que le territoire accroît et diversifie ses offres mais que le taux de chômage reste élevé et que les points suivants constituent un enjeu :

- l'accès à la formation,
- le développement de l'apprentissage,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.



❑ **les actions engagées par le territoire répondant aux enjeux identifiés et en cohérence avec les exigences du label**

▪ **Un territoire structuré** en Pays depuis 2003, cohérent (géographique, historique, bassin de vie), **un projet de développement transversal** et reconnu, des partenariats solides dans le cadre de la convention territoriale et des différentes missions.

▪ **Des missions et des outils développés à l'échelle du Pays concourant à préserver la qualité du cadre de vie** et couvrant les champs requis par le label :

La « Charte patrimoine et paysages pour demain »,

Mission Environnement : animation des DOCOB Natura 2000 et d'une charte forestière,

Le Projet culturel de territoire,

Mission inventaire du patrimoine bâti à l'échelle du Pays,

Mission Tourisme durable,

Le Plan Climat Territorial,

Mission habitat - Foncier - cadre de Vie – Mobilité

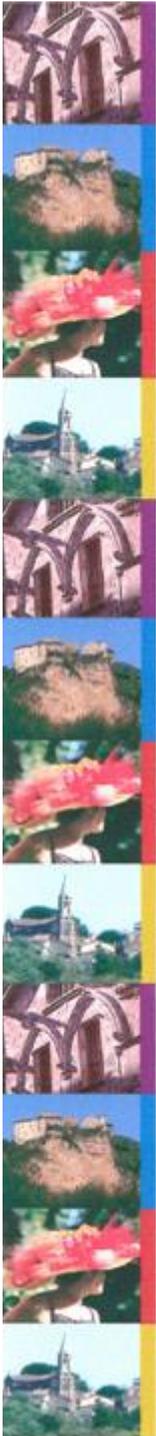
Mission développement économique durable

Mission emploi, formation, insertion

Communication

Une équipe de 19 personnes au service du territoire

▪ **Des projets culturels inscrits dans le domaine de la création contemporaine** établissant des ponts avec le patrimoine culturel et - ou naturel : le centre d'art La cuisine, les Estivales du chapeau, Le Fond et la Forme, l'APICQ,...



▪ **Des thématiques fédératrices à l'échelle du pays, en écho aux problématiques actuelles** : l'eau, paysages et activités humaines, modes de vie et modes d'habitat, les métiers, l'aménagement du territoire, urbanisation et société, la gastronomie, la vie et l'économie rurales,...

▪ **Des actions engagées en correspondance avec les enjeux de la labellisation :**

Médiation culturelle / interprétation : restitution des opérations locales d'inventaire, opération Regards sur notre patrimoine en terre crue, coopération La vie rurale#2,...

Patrimoine / urbanisme : prise en compte des données de l'inventaire dans les documents d'urbanisme, le conseil aux collectivités et le suivi de projets

Tourisme durable

Etude en cours en vue de la structuration des OTSI du Pays

Formations éco-tourisme

Opération Braille et culture

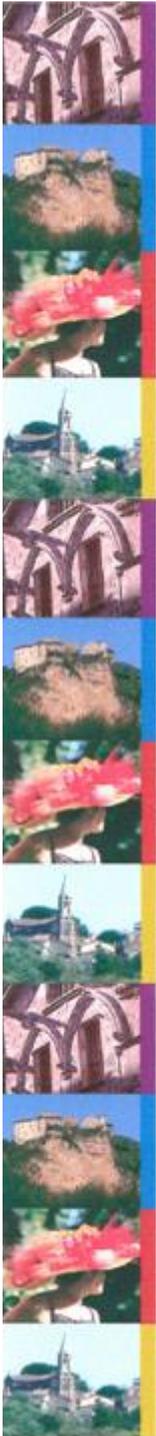
Création de supports de découverte thématiques

PER Aveyron Viaur, schéma de développement des activités nautiques et de l'itinérance douce

PCET : étude sur la création d'un pôle de compétence sur la réhabilitation thermique du bâti ancien, CEP dont CEP habitants, la mobilité

Urbanisme / Habitat : OPAH, réflexion pour l'élaboration d'un SCOT rural proposant comme axe transversal : la qualité de vie

Communication : refonte du Site Internet avec une interface publique, newsletter,...



- **Des collectivités préservant leur patrimoine architectural et historique**, notamment :
 - en termes de prise en compte et de préservation du bâti intégrées aux documents d'urbanisme : ZPPAUP de Montpezat-de-Quercy et de St Antonin-Noble-Val,
 - des aménagements qualitatifs de bourgs,
 - des projets en cours : inventaire de la collection du Musée de St Antonin en vue de la re-fondation du projet culturel et scientifique, restauration du château de Bioule et proposition d'un projet patrimonial dédié aux enfants, création d'un sentier d'interprétation sur le patrimoine préhistorique de Bruniquel,...
- **Un réseau associatif engagé et dynamique** contribuant à l'implication des habitants dans le projet de territoire, et partenaires du territoire

→ Intérêt de la labellisation :

- **Mise en cohérence** des actions développées dans les domaines de la culture, le patrimoine, le tourisme, l'urbanisme, l'habitat et le Plan climat autour d'un projet global et transversal, intégrant les dimensions culturelles, sociales, économiques et environnementales
- **Structuration et la qualification d'une offre de découverte** et d'interprétation en vue d'une plus grande appropriation des enjeux liés à la préservation du cadre de vie
- **Attractivité du territoire et impact sur le développement touristique** et économique grâce à la reconnaissance liée au label, à la mise en réseau avec d'autres sites et à une promotion aux niveaux local, régional et national



Les orientations proposées en vue de l'élaboration de la candidature :

- Le territoire concerné, le Pays Midi-Quercy – le portage : le Syndicat Mixte du PMQ
- Un projet culturel en lien étroit avec les autres enjeux du territoire, culture, urbanisme, PCET, habitat , inventaire du patrimoine, tourisme
- Une approche globale du patrimoine dans sa résonance et sa capacité à interroger le présent : lien avec la création contemporaine, modes de découverte multiples,
- La recherche systématique d'un fonctionnement et des financements mutualisé (OT, sites patrimoniaux, équipe intégrée au Pays, convention territoriale, financements sectoriels,...)
- La recherche d'un projet équilibré territorialement : centre d'interprétation éclaté en fonction de spécificités du territoire et des orientations qui seront définies
- Un projet de Pays d'art et d'histoire intégrant des objectifs économiques

Le calendrier d'élaboration de la candidature : 2014 la date échéance ?

